

Les Lilas, le jeudi 9 février 2023

**M. Stanislas Guérini,**  
*Ministre de la transformation et de la fonction publiques*  
101, rue de grenelle 75007 Paris

**Mme Dominique Faure**  
*Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales*  
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

**Objet : préavis de grève national du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023**

*Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée,*

Depuis l'annonce du projet gouvernemental de réforme des retraites, des millions de jeunes, de travailleurs et travailleuses, soutenus par les retraité-es sont descendus dans la rue pour clamer leur opposition au recul de l'âge de départ et à l'allongement de la durée de cotisation. Le gouvernement reste sourd à cette opposition pourtant largement majoritaire. Au contraire, il a fait le choix du passage en force avec l'utilisation du 49-3 après avoir déjà usé de tous les artifices pour cadenasser le débat parlementaire.

Guidé seulement par des considérations budgétaires injustifiées, c'est sur le dos des travailleuses et des travailleurs que le gouvernement espère réaliser des économies. Pour les agent.e.s de la fonction publique territoriale dont les salaires sont à un niveau notoirement faibles, ce projet se révèle particulièrement nocif : ils sont déjà majoritairement contraints à décaler leur départ en retraite est au-delà de 62 ans dans le système actuel et rien n'est envisagé pour reconnaître la pénibilité de nombreux métiers au-delà de la catégorie active actuelle.

En outre, cette réforme pénalise particulièrement les femmes, qui ont des carrières plus souvent discontinues que les hommes et sont plus souvent à temps partiel ou temps non complet. Certes, des trimestres sont validés pour la validation de l'âge de départ lors de la naissance ou l'adoption de chaque enfant, mais ils ne sont pas cotisés, ce qui pénalise d'autant plus les femmes, qui ont déjà une pension de retraite plus faible, au moment de la liquidation de leur pension.

Pour financer et améliorer le système actuel, d'autres voies sont possibles, à commencer par l'augmentation des salaires. Alors que les grandes entreprises engrangent des profits et versent des dividendes record à leurs actionnaires, c'est aux salarié.e.s que le gouvernement demande des sacrifices.



C'est donc bien une réforme injuste et brutale que veut mettre en œuvre le gouvernement, rejetée majoritairement par l'opinion publique et par l'ensemble des organisations syndicales.

La FSU Territoriale réaffirme son opposition catégorique à cette réforme et ses revendications :

- Le retrait du projet du gouvernement
- L'âge légal de retraite à taux plein à 60 ans et 37,5 années de cotisations
- La revalorisation significative du point d'indice

Elle appelle à poursuivre et amplifier la mobilisation jusqu'au retrait du projet de loi.

Aussi, la FSU Territoriale dépose des préavis de grève pour les journées du du 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 avril de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veuillez accepter, monsieur le ministre, madame la ministre déléguée l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général  
Julien FONTE

